

République Française
GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALEDONIE



Secrétariat Général

Direction de la Jeunesse
et des Sports

Reçue le :

Enregistrée sous le n° :

(cadres réservés à l'administration)

**DECLARATION DES PERSONNES DESIRANT
EXPLOITER UN ÉTABLISSEMENT
D'ACTIVITES PHYSIQUE OU SPORTIVE**

Application de la Délibération n°24 du 24 août 1978
réglementant la profession d'éducateur physique ou sportif et les écoles et établissements où s'exerce cette profession,
Arrêté n°82-165/CG du 16 mars 1982
relatif à la déclaration des éducateurs physiques ou sportifs et les écoles et établissements où s'exerce cette profession.

Cette déclaration est à effectuer auprès de la **Mairie du lieu d'exercice, le dossier sera tamponné.**
Une photocopie de la déclaration serait faite, il vous sera remis l'original du dossier qu'il faudra déposer à la DJS NC.
Il doit être tamponné et complet (formulaire rempli et pièces fournies).

I - Etablissement :

Nom de l'établissement d'A.P.S. d'accueil :

Association Loi de 1901

Société commerciale :

Travailleur indépendant :

Forme juridique : N° Ridet :

Etablissement d'A.P.S. déclaré : mairie OUI NON // DJS NC OUI NON

Horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement :

Discipline sportive exercée :

II – Exploitant de l'établissement ou Président de l'association :

NOM : Prénom :

Epouse :

Domicile :

Téléphone : Courriel :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

PHOTOGRAPHIE
D'IDENTITE

III – Activités encadrées :

Etablissements (actuels à anciens)	Communes du lieu d'exercice	Nature des fonctions assurées	Dates de début et de fin d'exercice : situations, antérieure & actuelle

IV – Intervenants (moniteurs, éducateurs, etc...) :

Nom et Prénom	Diplômes des moniteurs	Déclaration DJS NC
		N°EDAPS.....
		N°EDAPS.....
		N°EDAPS.....
		N°EDAPS.....
		N°EDAPS.....



(Tampon Mairie)

Fait à le
(signature)

Pièces à joindre au dossier :

- 1 photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité recto/verso en cours de validité ;
- 1 extrait du casier judiciaire de l'intéressé (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois ;
- 1 copie d'un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement de la discipline concernée, et datant de moins d'un an pour les moniteurs mentionnés dans la déclaration ;
- 1 copie de chacun des titres ou diplômes mentionnés dans la présente déclaration ;
- 1 photographie d'identité ;
- 1 attestation du contrat d'assurance en responsabilité civile pour l'établissement ;
- 1 récépissé de la déclaration de la mairie du lieu d'exercice ;